
[Imprimer](#)

Grand Paris aménagement dresse sa feuille de route de l'innovation

Image

Le rapport remis le 23 janvier 2019 par Réana Taheraly, cheffe de cabinet de Grand Paris Aménagement, à Thierry Lajoie, son directeur général, formule une série de propositions pour réfléchir au sens des innovations dans le domaine de l'urbanisme.

Titré « Pour une stratégie d'innovation urbaine de Grand Paris aménagement », le rapport remis par Réana Taheraly évoque les nombreuses évolutions provoquées par la transition écologique et les révolutions numériques. Et de citer le BIM (building information modeling), le CIM (city information modeling, maquette numérique à l'échelle d'un quartier), le TIM (town information modeling, maquette numérique à l'échelle d'un territoire), le big data, l'Internet des objets, mais aussi les véhicules autonomes, les téléphériques urbains ou les drones logistiques... autant d'innovations sur lesquelles elle invite à la réflexion et à la manière de les intégrer dans la conception et la réalisation de la centaine d'opérations d'aménagement urbain de l'aménageur.

« En urbanisme, la “maîtrise d'usage” apparaît ici et là, mais plus que de l'usage, c'est de l'usager et des différents types d'usagers de la ville dont il faut se soucier », souligne Réana Taheraly. L'émergence des matériaux biosourcés est mise en exergue, alors que la production de ciment serait responsable de 6 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), tandis que l'acier, dont la moitié sert à la construction, serait responsable de 8 % de ces émissions. L'essor de l'agriculture urbaine, de l'économie circulaire et de l'urbanisme transitoire est décrit parmi les tendances actuelles, tout comme la préservation accrue des milieux naturels. « La ville ne se construit déjà plus comme avant », constate l'auteur.

Opérations « digital friendly »

Grand Paris Aménagement expérimente d'ailleurs plusieurs de ces innovations sur ses opérations. Ainsi le Li-fi - technologie de communication sans fil basée sur l'utilisation de la lumière visible - est testé à Maison Blanche (Neuilly-sur-Marne) et permettra de déployer de nouveaux services au travers de l'éclairage intelligent. Si le BIM a été utilisé pour la première fois par l'établissement public en 1996, des démarches de CIM (city information modeling) sont en cours de déploiement à Créteil (Triangle de l'Échat, Val-de-Marne), Charenton-le-Pont (Charenton-Bercy, Val-de-Marne) et Courcouronnes (Les Horizons, Essonne).



Un partenariat stratégique avec Workwell a également été signé pour rendre les opérations de l'établissement « digital friendly » et les doter de services numériques proposés par la start-up. AeroliansParis à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) et le parc de Maison Blanche en bénéficient déjà.

De nombreuses autres démarches innovantes sont en cours avec le projet Cycle terre à Sevrans (Seine-Saint-Denis), un dispositif d'analyse environnementale sur AeroliansParis et le Triangle de Gonesse (Val d'Oise) - avec la start-up belge BeeOdiversity - ou une démarche d'urbanisme transitoire sur le Fort d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Le recours à l'assistant à maîtrise d'ouvrage commissionnement - l'AMO intègre les équipes de maîtrise d'œuvre pour accompagner les architectes et promoteurs dans la conception - a permis de « favoriser le recours aux matériaux biosourcés dans les constructions de certains programmes », note aussi le rapport.

« Placer l'innovation urbaine dans le cadre de principes fondamentaux »

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de la région Ile-de-France de structurer un consortium pour répondre à l'appel à projets national « Territoires d'innovation » en mai 2019 sur le thème « Construire au futur, habiter le futur », Grand Paris aménagement est engagé sur plusieurs axes dont l'intégration des approches BIM, CIM, l'intelligence artificielle, la valorisation des matériaux, les matériaux de construction alternatifs ou encore la smart rénovation.

Réana Taheraly conclut que Grand Paris aménagement doit « chercher à toujours placer l'innovation urbaine dans le cadre de principes fondamentaux, et à ne mettre en œuvre l'innovation urbaine que pour servir ces principes fondamentaux ». Elle propose ainsi plusieurs engagements en vue de

dresser des plans d'action de l'innovation qui préciseront comment et par quoi l'innovation innovera les interventions, et à quel rythme les opérations en cours et à venir seront « drivées » par l'innovation.

> [téléchargez le rapport sur l'innovation de Grand Paris Aménagement](#)